

COMPTES RENDUS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2021

Etaient Présents: M.FOUCHER Gérard, M.DARCY Baptiste, Mme GAUDIN Marie-Carmen, Mme MEYER Maryline, M. PERRIOT Sébastien, Mme BOEL Brigitte, M. HURIE Jean-Paul, Mme BEUNET Aurore, Mme CHARENTON Josiane

Pouvoirs : 4

Absents excusés : M. VERON Eric, M. ALAGUILLAUME Patrick (Donne procuration à M. FOUCHER Gérard), M. SEMENCE Gérard (Donne procuration à Mme CHARENTON Josiane), M. MEYER Jean (Donne procuration à Mme MEYER Maryline), M. BEUNET Mickaël (Donne procuration à Mme BEUNET Aurore).

Absents : M. DUFUS Eric

Secrétaire de séance : Mme CHARENTON Josiane

BUDGET PRINCIPAL :

Demande de subvention CIFA 89 :

Le Maire donne lecture du courrier du CIFA89 situé à Auxerre, où deux jeunes de Rogny les Sept Ecluses sont scolarisés. Cet établissement sollicite la commune pour le versement d'une subvention pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **DECIDE** de verser une subvention de 30.00 € par élève à cet établissement scolaire et **DIT** que ce montant sera prélevé au compte 6574 du BP Principal 2021.

Demande de subvention : MFR Etang sur Arroux :

Le Maire donne lecture du courrier de la MFR de Etang sur Arroux, où une jeune de Rogny les Sept Ecluses est scolarisée. Cet établissement sollicite la commune pour le versement d'une subvention pour l'année scolaire 2020/2021.

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **DECIDE** de verser une subvention de 30.00 € par élève à cet établissement scolaire et **DIT** que ce montant sera prélevé au compte 6574 du BP Principal 2021.

Demande de subvention association Française des Sclérosés en Plaques :

Le Maire donne lecture du courrier de Madame NOUVET-GIRE Jocelyne, présidente de l'association Française des Sclérosés en Plaques, sollicitant la commune pour le versement d'une subvention pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **DECIDE** de ne pas verser une subvention à l'association Française des Sclérosés en Plaques, pour l'année 2021 et préfère privilégier les associations locales.

Demande de subvention association PEP45 :

Comme tous les ans, le PEP 45, qui accueille une adulte et un jeune domiciliés à Rogny les Sept Ecluses, sollicite la commune pour le versement d'une aide pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **ACCEPTTE** le versement d'une participation de 30.00 € et **DIT** qu'elle sera mandatée sur le compte 6574 du BP communal 2021.

Subvention Club de l'amitié :

Le Maire propose à son Conseil Municipal le versement d'une subvention à l'association Club de l'amitié pour son aide apportée lors du concours des maisons fleuries de l'année 2020;

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **DECIDE** de l'octroi d'une subvention de 510.00 € à l'association Club de l'amitié et **DIT** que ce montant sera prélevé sur le BP principal 2021, sur l'article 6574.

Demande de subvention coopérative scolaire de l'école élémentaire du Loing à Châtillon-Coligny :

Le Maire donne lecture du courrier de Madame GRESSIN directrice de l'école primaire du Loing de Châtillon-Coligny, qui sollicite une aide financière, pour une élève domiciliée à Rogny Les Sept Ecluses, dans le cadre d'un voyage d'étude à la montagne.

La participation demandée s'élève à 188.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DIT qu'une participation financière d'un montant de 30.00 € sera versée à la coopérative scolaire de l'école primaire du Loing de Châtillon-Coligny, pour aider au voyage scolaire d'une élève de Rogny Les Sept Ecluses.

DIT que cette subvention sera mandatée au compte 6574 du BP communal 2021.

Société Giennoise d'Assainissement – Division SONOBA acceptation contrat de balayage et nettoyage des voiries :

Le Maire présente au Conseil Municipal le contrat n° 0080/21/JDS pour une durée de un an renouvelable à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 au prix forfaitaire de 533.46 € H.T. par intervention de 3 heures maximum sur site (TVA 10 % en sus ou taux en vigueur à la date d'exécution des travaux).

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DONNE son accord pour le prix forfaitaire ci-dessus mentionné pour l'année 2021.

CHARGE son Maire de prendre toutes dispositions de manière à conclure le dit contrat.

Attribution d'une gratification pour la médaille d'honneur régionale, départementale et communale du travail à un agent :

Considérant qu'un agent de la Collectivité peut prétendre obtenir la médaille d'argent pour ses années de services en mairie,

Le Maire demande au Conseil Municipal de lui attribuer une gratification avec l'obtention de la médaille d'argent ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **APPROUVE** l'attribution d'une gratification à cet agent avec l'obtention de la médaille d'argent du travail d'un montant de 500.00 € et **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

Participation à la protection sociale complémentaire des agents :

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent désormais contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Sont éligibles, au titre des risques santé et / ou prévoyance, les contrats et règlements répondant à des critères sociaux de solidarité proposés par des mutuelles, des institutions de prévoyance et des entreprises d'assurance légalement établies en France.

Le Conseil municipal;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 22/10/2020 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention prend les décisions suivantes:

- Mode de mise en œuvre choisi : **labellisation**

La commune de Rogny Les Sept Ecluses accorde sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire : **des fonctionnaires (titulaires ou stagiaires), des agents de droit public et de droit privé** en activité pour le risque santé dans le cadre du dispositif de : **labellisation**.

- Fixe le niveau de participation comme suit :

Pour le risque santé : **Versement fixe mensuel : 10.00 euros brut par agent**, quelque-soit leur temps de travail hebdomadaire, leur catégorie, grade ou emploi.

- Retient la modalité de versement de participation suivante : **Versement direct aux agents**
- Le montant de la participation sera revu et étudié chaque année.

Modification de la délibération n° 2018/004 du 25/01/2018 relative aux modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires :

Vu le changement de catégorie de certains agents de la collectivité, il est nécessaire de modifier la délibération n°2018/004 du 25/01/2018 ;

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide que :
Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires et complémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet et à temps non complet de catégorie C, et B relevant des cadres d'emplois suivants :
Rédacteur, Adjoints administratifs, adjoints d'animations, adjoints techniques et agents de maîtrise
Les autres modalités de la délibération n°2018/004 du 25/01/2018 restent inchangées,
La présente délibération entre en vigueur à partir du 14/01/2021 et pour les années suivantes.

Participation de la Commune de Champcevais aux jouets de Noël 2020 :

Comme tous les ans, la commune de Rogny les Sept Ecluses a organisé le Noël des écoles. Des jouets ont été offerts aux 59 élèves du groupement pédagogique ROGNY-CHAMPCEVAIS en 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DEMANDE, compte tenu que des élèves domiciliés à Champcevais y ont participé, que le montant représentant l'achat des jouets soit calculé au prorata du nombre d'élèves.

DIT que le montant total des dépenses se répartit comme suit :

- o Montant des dépenses 2020 : **1709.00 €**
- o Effectifs enfants domiciliés à Champcevais en 2020 : **16**

DIT que la participation de la Commune de Champcevais s'élève à 463.36 €

DIT que cette somme sera inscrite en recettes du BP Principal 2021 au compte 74748.

Motion de soutien contre la suppression du « Centre 15 » du SAMU de l'Yonne :

Le Maire explique que depuis plusieurs années, le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté souhaiterait supprimer le centre de réception et régulation des appels d'urgence de l'Yonne (CRRRA 15) situé au centre hospitalier d'Auxerre, et le transférer au centre hospitalier universitaire de Dijon,

Aussi par la présente délibération, le conseil municipal de Rogny Les Sept Ecluses décide, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de :

SOUTENIR le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne ;

REFUSER la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon ;

DEMANDER au Président de la République, au Premier ministre, au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain, en leur donnant la liberté de créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours ;

SOUTENIR la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours, qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15 / 18 / ...), et qui se substituerait alors, dans notre département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours ;

APPROUVER la proposition de loi, déposée en décembre 2020 à l'Assemblée nationale par M. Guillaume Larrivé, député de l'Yonne, cosignée par M. André Villiers, député de l'Yonne et plusieurs de leurs collègues, facilitant la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.

Approbation du rapport de la CLECT 2020 :

Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 1^{er} décembre 2020, Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Approuve le présent rapport de la CLECT de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre du 1^{er} décembre 2020.

Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.

Approbation du montant de l'attribution de compensation dérogatoire (CLECT) :

-Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 12 novembre 2018, notamment les propositions de la CLECT pour une adoption dérogatoire des attributions de compensation (1^o bis du V de l'article 1609 nonies du CGI) » ;

-Vu la délibération du conseil communautaire en date du 07 décembre 2020 approuvant les montants dérogatoires d'attribution de compensation proposés par la CLECT, Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE :

Le conseil municipal approuve le montant dérogatoire d'attribution de compensation de 174 927.78 € pour la commune de Rogny Les Sept Ecluses, tel que proposé par la CLECT dans son rapport établi le 1^{er} décembre 2020.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.

Tarifs 2021 camping municipal des Lancières :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le camping des Lancières de Rogny Les Sept Ecluses ouvre ses portes en mai 2021, il est donc nécessaire de mettre à jour les tarifs pour la saison estivale.

Après délibération le Conseil Municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **ACCEPTE** les nouveaux tarifs 2021 pour le camping municipal des Lancières et pour les bateaux à pédales.

BUDGET LOTISSEMENT DES CLAVERIES :

Modification du prix HT du m² de la parcelle :

Afin de faciliter la vente des terrains viabilisés du lotissement des Claveries, le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour revoir le prix hors taxe du m² proposé à la vente.

Après délibération, le conseil municipal de Rogny Les Sept Ecluses décide, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de **DECIDE** que le m² du lotissement des Claveries sera désormais vendu 17.50 € HT donc 21.00 € TTC et **DIT** que ce prix de vente sera applicable dès le 14/01/2021.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Société Giennoise d'Assainissement – Contrat n°0245/20 (Réactualisation 2021) :

Le Maire rappelle que le curage du réseau eaux usées est exécuté par la Société Giennoise d'Assainissement, qui propose un nouveau contrat pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **ACCEPTÉ** le contrat n°0245/20 (réactualisation 2021) présenté par la Société Giennoise sise Poilly lez Gien (Loiret), ainsi que le prix forfaitaire de 3.01 € H.T le mètre linéaire et **DIT** que la dépense sera prévue sur le BP assainissement 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement du CFA EST-LOIRET relatif au versement d'une subvention.
- ✓ M. HURIE demande l'état d'avancement du diagnostic du réseau d'assainissement. Celui-ci est en cours de réalisation mais compte tenu de la crise sanitaire, l'opération a pris du retard.
- ✓ Le Maire donne lecture d'un courrier d'ENEDIS relatif à l'organisation de leurs services sur les sites de Toucy et Auxerre.
- ✓ M. Foucher informe les conseillers du report du recensement de la population en 2022, en raison de la pandémie.
- ✓ Le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental de l'Yonne concernant la mise en place d'un Bus France Service. Celui-ci sera fonctionnel à compter de février 2021 (tous les 4^{ème} lundi du mois) et permettra aux administrés d'obtenir une aide administrative et sociale.
- ✓ M. Foucher transmet au conseil municipal les remerciements des aînés ayant reçu un colis de fin d'année.
- ✓ Le Maire explique que le bulletin municipal est en cours d'impression. Dès réception de celui-ci, les conseillers municipaux seront invités à le distribuer.
- ✓ M. Foucher informe les conseillers, qu'un arrêté municipal d'interdiction de fumer aux abords de l'école a été pris, dans le cadre de l'opération Espace Sans Tabac de la ligue contre le cancer.
- ✓ Les élections départementales et régionales auront lieu simultanément en juin 2021. En raison de la crise sanitaire, les élections doivent se dérouler dans un espace suffisamment grand pour accueillir le public en toute sécurité. En conséquence, les bureaux de vote seront temporairement transférés à l'Espace Culturel.
- ✓ Le Maire demande au conseil municipal de réfléchir sur l'éventualité d'augmenter le prix du m³ d'eau usée. Le conseil ne souhaite pas augmenter les tarifs d'assainissement pour 2021.
- ✓ Dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, le télétravail est obligatoire si celui-ci est possible. M. Foucher informe les conseillers qu'un agent de la collectivité est concerné par cette mesure gouvernementale. Ainsi, un projet de délibération doit être soumis au comité technique du Centre de Gestion de l'Yonne, pour avis.
- ✓ Le Maire donne lecture des vœux de la vice-présidente du Conseil Départemental de l'Yonne, Mme Froment-Meurice.
- ✓ Mme MEYER explique que les enfants de l'école primaire se lavent les mains à l'eau froide.
- ✓ Mme BOEL demande si les associations peuvent organiser leurs assemblées générales, en présence du public. Des renseignements seront pris auprès des services de l'Etat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à vingt-et-une heures quarante-cinq minutes.

Les conseillers

Le Maire

Le secrétaire de séance